

le zinc et les ouvrages en zinc—Référence n° 122; et exemplaire de la transcription des témoignages déposés aux audiences publiques, conformément à l'article 6 de la Loi sur la Commission du tarif, chapitre 261 des Statuts révisés du Canada (1952).

Du consentement unanime, il est fait appel de la rubrique *Avis de motions portant production de documents*.

Sur motion de M. Coldwell, pour M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Stewart, il est ordonné,—Qu'il soit déposé devant cette Chambre un état indiquant, par circonscription électorale, le montant total des dépenses d'élection de chaque candidat à l'élection générale du 10 juin 1957, selon qu'il figure dans le rapport des dépenses d'élection présenté par l'agent officiel de chaque candidat, conformément aux dispositions de l'article 63 de la Loi électorale du Canada, et indiquant aussi, par circonscription électorale, les noms de tous candidats dont l'état des dépenses d'élection n'a pas été présenté. (**Avis de motion n° 1*)

Sur motion de M. Martin (Essex-Est), appuyé par M. Sinclair, il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant cette Chambre la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents, échangés entre le gouvernement fédéral et les provinces du Canada depuis le 10 juin 1957, portant sur des questions relatives à la Loi sur l'assurance-hospitalisation adoptée par le Parlement le 10 avril 1957. (**Avis de motion n° 2*)

Sur motion de M. Deniset, pour M. Boulanger, appuyé par M. Raymond, il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant cette Chambre la copie de toute correspondance et autres documents échangés durant les six derniers mois entre la ville de Drummondville (Québec) et le ministre des Transports, au sujet de l'aménagement d'un aéroport dans cette ville. (**Avis de motion n° 7*)

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, d'un certain projet de résolution visant à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(*A cinq heures du soir, appel des bills privés et publics, suivant l'article 15 du Règlement*)

(*Bills publics*)

Les ordres portant les numéros 10 à 17 inclusivement sont appelés, respectivement, et réservés.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill n° 10, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé (Lin et seigle);

M. McCullough, appuyé par M. Argue, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.